

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001126154		1ere Gachée: 07:39 (1)		Date: 16/03/2026 reap110326153926		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 0326212396				Véhicule: M86 8x4 ROUXEL BER M86 BERKOUK	
client: 410222 chantier: 022211		BELLEZZA SAS LUZEAL		4 ROUTE DE MONTMIRAIL 51000 Châlons 06.63.71.98.80 51520 Recy			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 08:00		00:00		température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton NFB403A360		désignation(6)(8) BPS		certification XA3		classe d'exposition(3) CLasse Chlorure CL 0,65	
consistance(7) S3		Dmax 20		ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		Additions(type) dosage(C+Ka)(5) 360	
Résistance caractéristique(4) C40/50		appellation commerciale C40/50 XA3 S3 Dm20 CEM3 360		Propriétés particulières spécifiées			
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP		PRE 5480/4700		NOM:		signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1